

GISELA ERLER

CONSEILLÈRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le député  
Josef Frey  
Membre du Landtag  
Konrad-Adenauer-Str. 3  
70173 Stuttgart

Le 8 octobre 2018

*pour information:*

Madame  
Muhterem Aras,  
Présidente du Landtag  
Konrad-Adenauer-Str. 3  
70173 Stuttgart

## **Résolutions du Conseil Rhénan du 18.06.2018**

Monsieur le député,

Je vous remercie vivement de m'avoir fait parvenir les résolutions du Conseil Rhénan du 18 juin 2018. Après avoir recueilli les avis des ministères spécialisés, je peux, au nom du gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg, prendre position comme suit sur les résolutions du Conseil Rhénan :

### **1. Résolution « Voyageurs transitant par la gare de Badischer Bahnhof »**

Le problème des voyageurs en transit par la gare de Badischer Bahnhof évoqués dans la résolution concerne en particulier des étrangers en possession d'un titre de tolérance ou dont le séjour est autorisé. Le titre de séjour requis pour donner droit au passage des frontières dans l'espace Schengen leur fait défaut et, partant, la justification à entreprendre des voyages en train menant sur territoire national suisse. Le ministère fédéral de l'Intérieur a pris position à ce sujet en janvier 2018 en ce sens qu'une entrée sur territoire suisse ne s'impose pas nécessairement dans ces cas et que les possibilités de voyage existantes sont tout à fait acceptables. Le Land ne possède fondamentalement pas de compétence en matière de réglementation

pour prendre des dispositions dérogatoires, dans certains cas plus pragmatiques, avec la Suisse. Selon ce que le Regierungspräsidium de Fribourg nous a communiqué, il avait effectivement été convenu en avril 2018 dans le cadre d'un entretien que les autorités frontalières suisses et allemandes devraient examiner des solutions possibles. Étant donné qu'il s'agit de questions transfrontalières, les autorités du Land n'ont pas de compétence propre, mais elles ont un rôle d'observateur lors de l'examen et de l'élaboration de solutions possibles. En ce sens, le gouvernement du Land va poursuivre son effort d'examen afin de voir si une solution pragmatique peut être trouvée au niveau local.

## **2. Résolution « Reconnaissance mutuelle d'éco-vignettes dans la région du Rhin supérieur »**

### Sur le point 1 :

L'introduction de zones environnementales ou de réglementations comparables constitue un moyen efficace de réduire la pollution due aux émissions de la circulation routière dans beaucoup de pays européens. Toutefois, des différences sensibles peuvent exister dans le détail au niveau de la date d'introduction, des exigences en matière d'émissions, du nombre de classes (couleurs) de vignettes et de la surveillance. Des différences notables existent également à cet égard entre les réglementations française et allemande.

### Sur le point 3 :

La reconnaissance mutuelle des vignettes donnant accès routier aux zones environnementales est souhaitable du point de vue des acteurs de la circulation concernés. Au cours des derniers mois, la question a été portée à plusieurs reprises à l'attention des autorités gouvernementales du Land. Un examen réalisé par le ministère des transports est parvenu à la conclusion qu'une reconnaissance mutuelle ne semble pas réalisable. En effet, la définition de la vignette nouvellement introduite en France diverge par trop des vignettes introduites il y a déjà plus de dix ans en Allemagne. Un processus comparable d'harmonisation des vignettes au niveau national (ou européen) a pris fin il y a des années sans résultat concret. La compétence en la matière est aux autorités fédérales. De plus amples activités ne sont pas prévues en l'état actuel des connaissances des autorités du Land.

## **3. Résolution « Proposition de résolution commune entre le département du Bas-Rhin, le département du Haut-Rhin et la Région Grand Est en vue de soutenir le siège du Parlement Européen à Strasbourg »**

La décision adoptée par le Conseil Rhénan le 18 juin 2018 dans laquelle il réaffirme son soutien à Strasbourg comme siège du Parlement Européen au cœur de la région du Rhin supérieur, est saluée par le gouvernement du Land.

L'accord de coalition du gouvernement du Land se déclare en faveur d'un renforcement de l'espace Strasbourg-Ortenau en tant que siège des institutions européennes. En raison de son histoire, Strasbourg est tout particulièrement un symbole de la réconciliation franco-allemande ; la région du Rhin supérieur et Strasbourg jouent un rôle précurseur dans la coopération en Europe. Il semble naturel que le Parlement Européen ait son siège en un endroit qui symbolise remarquablement l'idéal européen. En outre, le Land de Bade-Wurtemberg considère d'un intérêt stratégique le fait d'avoir le Parlement Européen dans son voisinage immédiat afin de pouvoir entretenir des échanges fournis avec les parlementaires.

#### **4. Résolution « Observation statistique de l'espace »**

Le gouvernement du Land salue la résolution du Conseil Rhénan du 18 juin 2018 qui réaffirme la nécessité d'une observation transfrontalière de l'espace sur la base de données statistiques et voit toute la valeur d'une coopération plus étroite des offices statistiques pour l'approfondissement et le développement de la coopération transfrontalière ainsi que pour le développement durable de l'espace frontalier du Rhin supérieur. Comme l'expose la résolution, des mesures concrètes telles que la brochure « Rhin supérieur - Faits et chiffres » ou le portail web « GéoRhéna » facilitent l'accès aux statistiques pour les citoyens comme pour les administrations.

Le gouvernement du Land fait savoir que la présidente du gouvernement de Fribourg, la Regierungspräsidentin Mme Bärbel Schäfer, a salué le 6 juillet 2018 à l'occasion d'un séminaire de travail à Fribourg la présidente de l'Office statistique du Land de Bade-Wurtemberg, Mme Carmina Brenner, le directeur de l'INSEE du Grand Est, M. Joël Creusat ainsi que le président de l'Office statistique du land de Rhénanie-Palatinat, M. Marcel Hürster. Une réunion préalable avait eu lieu à Bâle le 20 juin 2018 avec les dirigeants des Offices statistiques de la Suisse du Nord-Ouest en raison des congés.

Lors de ces deux rencontres, les directeurs des offices statistiques ont souligné unanimement l'approche intéressante de ce projet. Au vu des ressources limitées, un projet-pilote pourrait être entrepris sur la base des données déjà disponibles et harmonisées pour la parution statistique bisannuelle qui est faite à tour de rôle pour la région du Rhin supérieur.

## **5. Résolution « Poste de police commun transnational sur le site de Bienwald »**

Le gouvernement du Land remercie d'avoir reçu pour information la résolution « Poste de police commun transnational au site de Bienwald ». Étant donné que l'installation prévue concerne la police fédérale allemande et la police aux frontières française, la police du Land de Bade-Wurtemberg n'est pas concernée. Les sites possibles « Bienwald et Scheibenhard » se situent en Rhénanie-Palatinat.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma meilleure considération.

(signé)

Gisela Erler